

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél.(070-302 23 23). Télégr.: Intercourt, La Haye.

Téléfax (070-364 99 28). Télex 32323.

ARCHIVES

Communiqué

non officiel pour publication immédiate

No 95/28 Le 20 septembre 1995

Demande d'examen de la situation présentée par la Nouvelle-Zélande au titre du paragraphe 63 de l'arrêt de la Cour de 1974 en l'affaire des Essais nucléaires (Nouvelle-Zélande c. France)

La Cour rendra sa décision le vendredi 22 septembre 1995

<u>Vendredi 22 septembre 1995 à 11 h 30</u>, la Cour internationale de Justice rendra en séance publique sa décision sur la demande d'examen de la situation que la Nouvelle-Zélande a présentée au titre du paragraphe 63 de l'arrêt rendu par la Cour en 1974 en l'affaire des Essais nucléaires (Nouvelle-Zélande c. France).

NOTE POUR LA PRESSE

- 1. La séance publique se tiendra dans la grande salle de justice du Palais de la Paix à La Haye (Pays-Bas). MM. les représentants de la presse pourront y assister en présentant la carte d'admission qui leur sera remise sur demande. Des tables seront mises à leur disposition dans la partie de la salle située à l'extrême gauche par rapport à la porte d'entrée.
- 2. Des photographies pourront être prises à l'ouverture de la séance, pendant les premières minutes au début de celle-ci et quelques minutes vers la fin. Les prises de vues destinées à la télévision sont autorisées; les équipes de télévision sont priées de prévenir en temps utile les personnes chargées de l'information comme indiqué au paragraphe 5 ci-dessous.
- 3. Dans la salle de presse, située au rez-de-chaussée du Palais de la Paix (salle 5) un haut-parleur retransmettra la lecture de la décision la Cour
- 4. Après la clôture de la séance, un communiqué de presse sera distribué dans la salle de presse (salle 5).
- 5. MM. les représentants de la presse pourront utiliser, pour téléphoner, les appareils du bureau de poste situé au sous-sol du Palais.
- 6. M. Arthur Witteveen, secrétaire chargé de l'information (tel : 31-70-302 23 36), ou en son absence Mme N. C. El-Erian, fonctionnaire de l'information (tel : 31-70-302 23 37) se tiennent à la disposition de MM. les représentants de la presse pour tout renseignement que ceux-ci souhaiteraient leur demander ou pour procéder aux arrangements nécessaires aux équipes de télévision.